ECLAIRAGE

LED

Il s'agit d'une diode électro-luminescente. Elle est à la fois très durable et très sobre (économie d'énergie de 90 % par rapport à une lampe à incandescence classique). Elle s'allume instantanément et supporte très bien les allumages répétés. Les LED proposées dans l'offre Sanijura sont blanches, éclairage "lumière du jour", associées à un diffuseur opacifiant.

Durée de vie : 50 000 heures.

Elles ne sont pas recyclées mais doivent être jetées en déchetterie avec les déchets électroniques.

CORRESPONDANCE D'ECLAIRAGE

Informations communiquées à titre indicatif pour base de comparaison.

Rendement en lumens / Watt = capacité d'une source lumineuse à transformer de l'énergie électrique en énergie lumineuse.

Lumens = puissance lumineuse générée / **Watt** = puissance électrique consommée.

Ampoule incandescente = 12 lumens / W

Ampoule halogène = 20 - 27 lumens / W

Tube fluorescent = 45 - 80 lumens / W

LED > 100 lumens / W

AFFICHAGE OBLIGATOIRE - Décret N° 86-583 du 14 mars 1986

Le tarif public Sanijura comporte toutes les mentions obligatoires exigées par le décret cité permettant à nos clients de mettre en place un affichage à destination des consommateurs et répondant aux exigences réglementaires énoncées par ce texte. Ces mentions sont regroupées sur chaque première page de gamme. Seules les parties apparentes de nos meubles étant décrites, conformément au décret, l'affichage devra obligatoirement comporter la mention suivante "Description des parties apparentes".